

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 269

8 février 2010

### SOMMAIRE

Abacchus Invest S.A. ....	12901	Hexcel Financing Luxembourg S.à r.l. ....	12875
Advantage Participation S.A. ....	12912	Hors du Temps S.à r.l. ....	12868
Agence Esteves ....	12891	Investimex Corporation S.A. ....	12889
Alloy Market S.A. ....	12890	Investimex Corporation S.A. ....	12889
Anagallis S.A. ....	12866	Le Monde Entier S.A. ....	12890
AON Luxembourg S.A. ....	12874	Nacre S.A. ....	12867
Ardor Investment S.A. ....	12866	New Horizons SCI ....	12908
Auric Power Holdings S.à r.l. ....	12875	Pantheom S.A. ....	12867
Avery Dennison Management KGaA ....	12904	Poséidon Participation S.A. ....	12889
Blue Blade S.à r.l. ....	12894	ProLogis Spain XX S.à r.l. ....	12908
Borgo Immobilière S.A. ....	12866	Quantix Services S.A. ....	12891
Brunello Partners Luxembourg S.C.A. ...	12908	Rotavax Luxembourg No. 2 S.à r.l. ....	12874
Brunello Partners Luxembourg S.C.A. ...	12909	Safety S.A. ....	12889
Central Africa Growth SICAR, S.A. ....	12890	Schwan's European Holdings, S.à r.l. ....	12909
Compact AG ....	12871	Septemium Investments ....	12888
Compact A.G. SPF ....	12871	Septemium Investments ....	12875
Compagnie Alimentaire et Commerciale CAC S.A. ....	12907	Société Anonyme Paul WURTH ....	12908
DeTeF ....	12875	Société de Développement Industriel S.A. .....	12889
Développement Immobilier S.A. ....	12866	Triple Star Participation ....	12912
Discovery S.A. ....	12866	Waterloo Road S.à r.l. ....	12871
Ecoenergy S.A. ....	12891	Wert OPT S.à r.l. ....	12868
Enthopar S.à r.l. ....	12890	Worms S.A. ....	12889
Gelchem S.A. ....	12866		

**Discovery S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 28.991.

Le bilan au 31.03.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010011781/9.

(100004649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

---

**Développement Immobilier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 114.243.

Le bilan au 30.06.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010011782/9.

(100004648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

---

**Borgo Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 113.952.

Le bilan au 30.06.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010011783/9.

(100004647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

---

**Ardor Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 80.570.

Le bilan au 30.09.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010011786/9.

(100004644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

---

**Anagallis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 123.698.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010011787/9.

(100004643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

---

**Gelchem S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 71.286.

Le bilan au 30.06.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010011788/9.

(100004652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

---

**Pantheon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 125.849.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire le 15 décembre 2009*

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et de Madame Katuscia Carraesi, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et en tant que Président et administrateur de Monsieur Aloyse May, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle 2-4 avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Madame Sandrine Pellizzari, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et Madame Mariateresa Battaglia, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et nomme en remplacement du Président et administrateur démissionnaire Madame Sonia Stili, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

- L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de la société AACO (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) Sàrl ayant son siège social au 23 Val Fleuri à L-1526 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes la société H.R.T. Révision S.A. ayant son siège social au 23 Val Fleuri à L-1526 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010011834/28.

(100004946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

---

**Nacre S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 129.695.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire le 15 décembre 2009*

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et de Madame Katuscia Carraesi, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Madame Sandrine Pellizzari, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et Madame Sonia Still, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

- L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de la société BDO Compagnie Fiduciaire S.A. ayant son siège social au 2 avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes la société BDO Audit S.A. ayant son siège social au 2 avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010011832/25.

(100004933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

---

**Hors du Temps S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8552 Oberpallen, 2, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.449.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010011827/10.

(100004571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

**Wert OPT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 137.976.

In the year two thousand nine, on the seventeenth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Wert Investment Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132.726,

here represented by Mr Etienne de Crépy attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 15 December 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to this deed to be filed with it at the same time with the registration authorities.

Such appearing party represents all of the share capital of Wert OPT S.à r.l. (the Company), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137.976 and incorporated pursuant to a deed of Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch, on 8 April 2008, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1195 of May 16, 2008.

The appearing party, representing the whole share capital of the Company, (the Sole Shareholder) may validly deliberate on all the items of the following agenda:

*Agenda:*

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of three thousand and one hundred Euro (EUR 3,100) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each to fifteen thousand six hundred Euros (EUR 15,600), by way of the issue of one thousand and one hundred forty (124) new shares of the Company having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each;

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above;

3. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital adopted under items 1. above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any employee of Loyens Luxembourg and Mr Olivier Jarny, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

The Sole Shareholder then passes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three thousand and one hundred Euro (EUR 3,100) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each to fifteen thousand six hundred Euros (EUR 15,600), by way of the issue of one thousand and one hundred forty (124) new shares of the Company having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

#### *Subscription - Payment*

The Sole Shareholder declares to subscribe to one hundred forty (124) new shares of the Company having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each and to fully pay up such new shares by a contribution in cash in an aggregate amount of three thousand and one hundred Euro (EUR 3,100) which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The aggregate amount of three thousand and one hundred Euro (EUR 3,100) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Third resolution*

To reflect the changes adopted in the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend articles 6 of the Articles, which shall read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at fifteen thousand six hundred Euro (EUR 15,600) represented by six hundred and twenty-four (624) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff, Mr. Olivier Jarny or any employee of MAS Luxembourg to proceed on behalf of the Company to the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company.

#### *Estimated costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 1,300.-.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the appearing party, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

#### *A comparu:*

Wert Investment Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 132.726,

ici représentée par M. Etienne de Crépy, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Ladite procuration, signée ne varietur par la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte, afin d'être enregistrée avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

Ladite partie comparante représente l'intégralité du capital social de Wert OPT S.à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro 137.976 et constituée suivant un acte de Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch, le 8 avril, 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1195, du 16 mai 2008.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société (l'Associé Unique), peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois mille cent euros (EUR 3.100) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à quinze mille six cents euros (EUR 15.600) par l'émission cent vingt quatre (124) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;

2. Souscription et libération de l'augmentation du capital social indiqué au point (1) ci-dessus;

3. Modification subséquente de l'article 6 des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point (1) ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg, M. Olivier Jarny ou tout employé de MAS Luxembourg afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des modifications mentionnées ci-dessus dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

L'Associé Unique adopte ensuite les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmentation le capital social de la Société d'un montant de trois mille cent euros (EUR 3.100) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à quinze mille six cent euros (EUR 15.600) par l'émission cent vingt quatre (124) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

*Souscription - Libération*

L'Associé Unique déclare souscrire à cent vingt quatre (124) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et payer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire d'un montant total de trois mille cent euros (EUR 3.100) qui sera affecté au compte capital social de la Société.

Le montant total de trois mille cent euros (EUR 3.100) est à la libre disposition de la Société, comme cela a été documenté au notaire instrumentant.

*Troisième résolution*

Afin de refléter les modifications adoptées dans les résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de quinze mille six cents euros (EUR 15.600.-) représentée par six cent vingt quatre (624) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg, M. Olivier Jarny ou tout employé de MAS Luxembourg afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des modifications mentionnées ci-dessus dans le registre des associés de la Société

*Estimation des frais*

Les coûts, frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront à la charge de la Société en raison du présent acte, sont estimés à environ EUR 1.300.-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent document à la partie comparante, cette dernière a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. DE CRÉPY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56903. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Référence de publication: 2010010769/151.

(100003169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

**Waterloo Road S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 8.860,00.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 109.674.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 juillet 2008*

*Résolutions:*

En date du 15 juillet 2008, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

de nommer en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Romain THILLENS, expert-comptable et réviseur d'entreprises, ayant son adresse professionnelle au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

- Monsieur Francis SMITH, Managing Director, résidant à The Lane, Keelagh, Ballyhaise, Comté de Cavan, Irlande.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Monsieur Christophe BLONDEAU

- Monsieur Romain THILLENS

- Monsieur Francis SMITH

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour WATERLOO ROAD S.à r.l.*

Christophe BLONDEAU

*Gérant*

Référence de publication: 2010011150/23.

(100003606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

**Compact A.G. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Compact AG).**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 15.111.

—  
Im Jahre zweitausendneun, den achten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo Wersandt, mit dem Amtswohnsitz zu Luxemburg.

Versammelten sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung die Aktionäre beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft COMPACT AG mit Sitz in L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, eingetragen im Handelsregister beim Bezirksgericht Luxemburg unter der Sektion B und der Nummer 15111, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Norbert Muller, mit damaligen Amtssitz zu Niederkerschen, am 6. Juni 1977, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 201 vom 17. September 1977, deren Satzung mehrmals abgeändert wurde, und zum letzten Mal gemäß Urkunde, aufgenommen durch Notar Paul Frieders, mit damaligen Amtssitz in Luxemburg, am 5. Mai 2008, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1490 von 17. Juni 2008.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herr Horst SCHNEIDER, Diplomkaufmann, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt unter der Zustimmung der Versammlung fest:

1. Die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter, sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Die Anwesenheitsliste, von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt ebenso wie die von den Parteien und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichneten etwaigen Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

3. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

*Tagesordnung:*

1. Umwandlung der Gesellschaft in eine Société de Gestion de Patrimoine Familial „SPF“.

2. Abänderung von Artikel 1 des Gesellschaftervertrages wie folgt: „Die Gesellschaft nimmt die Bezeichnung“ COMPACT A.G. SPF“, hiernach die „Gesellschaft“, an.“

3. Abänderung von Artikel 4 des Gesellschaftervertrages wie folgt:

„Gegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb, das Halten sowie die Verwaltung und Veräußerung von finanziellen Vermögenswerten im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005. Die Gesellschaft kann Guthaben jeglicher Art, welche auf einem Konto geführt werden können, halten, verwalten und veräußern.“

Die Gesellschaft kann keinerlei kommerzielle Aktivität ausüben und kein der Öffentlichkeit zugängliches Handelsgeschäft betreiben.

Die Gesellschaft kann eine Beteiligung an einer anderen Gesellschaft nur unter der Bedingung halten, dass sie nicht in die Verwaltung dieser Gesellschaft eingreift.

Die Gesellschaft kann im Zuge ihrer Aktivität Darlehen aufnehmen mit oder ohne Garantie oder Sicherheiten stellen für andere Gesellschaften oder Privatpersonen unter Einhaltung der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Maßnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche ihrem Gesellschaftszweck entsprechen oder diesen fördern, sie wird ihre Geschäfte im Rahmen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gesellschaft für die Verwaltung von Familienvermögen abwickeln.“

4. Abänderung von Artikel 8 des Gesellschaftervertrages wie folgt:

„Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welcher aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählt und bei einer Einpersonengesellschaft aus einem Mitglied bestehen kann. Sie werden ernannt für eine Dauer die sechs Jahre nicht überschreiten darf.“

Wird ein Verwaltungsratsposten frei, können die übrigen Verwaltungsratsmitglieder diesen freigewordenen Verwaltungsratsposten vorläufig besetzen; in diesem Fall nimmt die nächstfolgende Generalversammlung der Aktionäre die endgültige Wahl vor.“

5. Abänderung von Artikel 19 des Gesellschaftervertrages wie folgt:

„Der Verwaltungsrat ist mit den weitestgehenden Befugnissen für die Verwaltung der Gesellschaft und die Führung der Geschäfte ausgestattet. Alles was nicht der Generalversammlung durch das Gesetz oder die Satzung vorbehalten ist, liegt in den Befugnissen des Verwaltungsrates.“

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden zu machen, im Rahmen der Bedingungen und gemäß den Bestimmungen welche durch das Gesetz festgelegt sind. Der Verwaltungsrat kann nur gültig beschließen, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder gegenwärtig ist. Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Der Verwaltungsrat kann nach Genehmigung durch die Generalversammlung die ganze oder teilweise Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese Geschäftsführung, an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Geschäftsführer oder Agenten übertragen, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet sei es durch die Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die alleinige Unterschrift des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied oder des Verwaltungsrats-Vorsitzenden oder des alleinigen Verwaltungsratsmitglieds.

Gerichtliche Aktionen werden im Namen des Verwaltungsrates vom Vorsitzenden ausgeführt.“

6. Abänderung von Artikel 10 des Gesellschaftervertrages wie folgt:

„Mit der Aufsicht und der Kontrolle über die Tätigkeit der Gesellschaft werden ein oder mehrere Kommissare betraut; sie werden ernannt für eine Dauer, die sechs Jahre nicht überschreiten darf.“

7. Abänderung des letzten Satzes von Artikel 16 des Gesellschaftervertrages wie folgt:

„Im übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtige Satzung nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften, sowie dessen spätere Änderungen.“

8. Streichung von Artikel 11 des Gesellschaftervertrages und dementsprechende Änderung der Nummerierung der darauffolgenden Artikel des Gesellschaftervertrages.

9. Verschiedenes.

Gemäß der Tagesordnung hat die Versammlung folgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Die Versammlung beschließt das Statut der Gesellschaft in einem von einer Gesellschaft zur Verwaltung von Familienvermögen (Société de Gestion de Patrimoine Familial) („SPF“) umzuwandeln.

#### *Zweiter Beschluss*

Infolgedessen beschließt die Gesellschaft Artikel 1 des Gesellschaftervertrages abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

„Die Gesellschaft nimmt die Bezeichnung" COMPACT A.G. SPF", hiernach die „ Gesellschaft", an."

#### *Dritter Beschluss*

Infolgedessen beschließt die Gesellschaft Artikel 4 des Gesellschaftervertrages abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

„Gegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb, das Halten sowie die Verwaltung und Veräußerung von finanziellen Vermögenswerten im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005. Die Gesellschaft kann Guthaben jeglicher Art, welche auf einem Konto geführt werden können, halten, verwalten und veräußern.

Die Gesellschaft kann keinerlei kommerzielle Aktivität ausüben und kein der Öffentlichkeit zugängliches Handelsgeschäft betreiben.

Die Gesellschaft kann eine Beteiligung an einer anderen Gesellschaft nur unter der Bedingung halten, dass sie nicht in die Verwaltung dieser Gesellschaft eingreift.

Die Gesellschaft kann im Zuge ihrer Aktivität Darlehen aufnehmen mit oder ohne Garantie oder Sicherheiten stellen für andere Gesellschaften oder Privatpersonen unter Einhaltung der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Maßnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche ihrem Gesellschaftszweck entsprechen oder diesen fördern, sie wird ihre Geschäfte im Rahmen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gesellschaft für die Verwaltung von Familienvermögen abwickeln. "

#### *Vierter Beschluss*

Die Versammlung beschließt Artikel 8 der Satzung abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

„Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welcher aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählt und bei einer Einpersonengesellschaft aus einem Mitglied bestehen kann. Sie werden ernannt für eine Dauer die sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Wird ein Verwaltungsratsposten frei, können die übrigen Verwaltungsratsmitglieder diesen freigewordenen Verwaltungsratsposten vorläufig besetzen; in diesem Fall nimmt die nächstfolgende Generalversammlung der Aktionäre die endgültige Wahl vor."

#### *Fünfter Beschluss*

Die Versammlung beschließt Artikel 19 der Satzung abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

„Der Verwaltungsrat ist mit den weitestgehenden Befugnissen für die Verwaltung der Gesellschaft und die Führung der Geschäfte ausgestattet. Alles was nicht der Generalversammlung durch das Gesetz oder die Satzung vorbehalten ist, liegt in den Befugnissen des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden zu machen, im Rahmen der Bedingungen und gemäß den Bestimmungen welche durch das Gesetz festgelegt sind. Der Verwaltungsrat kann nur gültig beschließen, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder gegenwärtig ist. Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Der Verwaltungsrat kann nach Genehmigung durch die Generalversammlung die ganze oder teilweise Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese Geschäftsführung, an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Geschäftsführer oder Agenten übertragen, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet sei es durch die Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die alleinige Unterschrift des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied oder des Verwaltungsratsvorsitzenden oder des alleinigen Verwaltungsratsmitglieds.

Gerichtliche Aktionen werden im Namen des Verwaltungsrates vom Vorsitzenden ausgeführt."

#### *Sechster Beschluss*

Die Versammlung beschließt Artikel 10 der Satzung abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

„Mit der Aufsicht und der Kontrolle über die Tätigkeit der Gesellschaft werden ein oder mehrere Kommissare betraut; sie werden ernannt für eine Dauer, die sechs Jahre nicht überschreiten darf."

#### *Siebter Beschluss*

Die Versammlung beschließt Artikel 16 der Satzung abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

„Im übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtige Satzung nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften, sowie dessen spätere Änderungen.“

*Achter Beschluss*

Die Versammlung beschließt Artikel 11 des Gesellschaftervertrages zu streichen und dementsprechend die "Nummerierung der darauffolgenden Artikel des Gesellschaftervertrages zu ändern.

Alle Beschlüsse wurden einzeln und einstimmig gefasst.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf zweitausend Euro (EUR2.000,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehende an die Mitglieder der Versammlung und die Bevollmächtigten der Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. Braun, J-M. Poos, H. Schneider, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2009. LAC/2009/53397. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Für gleichlautende Ausfertigung.

Référence de publication: 2010010946/154.

(100003403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

**Rotavax Luxembourg No. 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 200.000,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 116.913.

—  
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale tenue en date du 29 octobre 2009 l'associé unique de la Société a résolu ce qui suit:

- Il accepte, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010, la démission des gérants de la Société, Carroll Archibald et Jean-Pierre Naegeli;

- Il nomme, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et pour une durée indéterminée, à la fonction de gérant de la Société, Dr. Walter Flamenbaum, résidant Two Grand Central Tower, 140 East, 45<sup>th</sup> Street, 44<sup>th</sup> floor à NY 10017 aux Etats-Unis d'Amérique, né le 31 mars 1943 à New York aux Etats-Unis d'Amérique.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010 les gérants de la Société sont:

- Dr Walter Flamenbaum
- Lionel Leventhal
- Kenneth Macleod
- Halsey Sàrl

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sàrl

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010011386/24.

(100004220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

**AON Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 21.076.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 7 décembre 2009*

1. L'Assemblée Générale prend acte de la démission de M. Frédérick BREES de son mandat d'Administrateur pour convenances personnelles.

2. L'Assemblée Générale nomme Monsieur Bart GOOSSENS, né le 1<sup>er</sup> mars 1961, domicilié Hoogstraat 382 à B-2570 Duffel, en qualité d'Administrateur pour une période de 6 ans, soit jusqu'au 7 décembre 2015.

*Pour la société*

AON LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2010011465/15.

(100004573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

---

**DeTeF, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 113.710.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010011800/10.

(100004457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

---

**Auric Power Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.731.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Gammal

*Gérant*

Référence de publication: 2010011818/11.

(100004183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

---

**Septemium Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 123.822.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2010.

EURO-SUISSE AUDIT (Luxembourg)

*Domiciliaire*

Signature

Référence de publication: 2010011799/13.

(100004459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

---

**Hexcel Financing Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 150.479.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the fourteenth day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Hexcel LLC Luxembourg S.C.S., a limited partnership (société en commandite simple) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16 avenue Pasteur, L-2310, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

here represented by Philippe Chenu, lawyer, with professional address at rue Edward Steichen 18-20, L-2540 Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

Hexcel Corporation, a U.S. corporation incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, having its registered address in 281 Tresser Boulevard, Stamford, Connecticut 06901, United States,

here represented by Fabian Piron, lawyer, with professional address at rue Edward Steichen 18-20, L-2540 Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the representatives of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Hexcel Financing Luxembourg S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and in particular by the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment to the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The purpose of the Company is also to provide cash pooling services to any and all companies part of the group to which the Company belongs.

3.3 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debtor equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favor or relate to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

## II. Capital - Shares

### Art. 5. Capital.

5.1. The Company's share capital is set at five million and eight hundred and thirty-five thousand euro (EUR 5,835,000.-) represented by five million and eight hundred and thirty-five thousand (5,835,000.-) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### Art. 6. Shares.

6.1. The Company's shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. Shares may be stapled to convertible instruments issued or to be issued by the Company in accordance with the terms and conditions of such instruments. Any shareholder who transfers, sells, assigns or otherwise one or more of his shares in the share capital of the Company shall transfer a same proportion of the convertible instruments stapled thereto in accordance with the applicable terms and conditions of the concerned convertible instruments.

6.4. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.5. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

## III. Management - Representation

### Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, which sets the term of their office. The manager(s) need not be shareholder(s).

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders.

7.3. The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they will constitute a board of managers (the Board).

#### 8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the sole manager or the Board, which has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the sole manager or the Board.

#### 8.2. Procedure

(i) The Board meets as often as required by the corporate interest or upon request of any managers, at the place indicated in the convening notice.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board provided that, if one or several Class A managers and one or several Class B managers are appointed, only Class A managers may grant a power of attorney to another Class A manager in order to be represented at a meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented provided that, if one or several Class A managers and one or several Class B managers are appointed, the Board can only validly deliberate and act if a majority of Class A managers are present or represented and all Class B managers are present.

(vi) Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the sole shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A managers and one or

several Class B managers, resolutions of the Board are validly taken by at least 50% of Class A managers and at least 50% of Class B managers present or represented.

(vii) The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(viii) In exceptional circumstances duly justified in the minutes of the Board meeting, any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Any of these meetings shall be initiated from the registered office of the Company.

The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(ix) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a meeting duly convened provided they are taken in exceptional circumstances duly justified therein. In such case, the Managers Circular Resolutions bear the date of the last signature.

### 8.3. Representation

(i) Subject to article 8.3 (iii), the Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by any person(s) to whom such special powers have been delegated in accordance with article 8.1

(ii) of the Articles.

(iii) If the sole shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A manager and one Class B manager.

### **Art. 9. Sole manager.**

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by any person(s) to whom such special powers have been delegated in accordance with article 8.1 (ii) of the Articles.

### **Art. 10. Liability of the managers.**

10.1. The managers cannot, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment complies with the Articles and the Law.

## **IV. Shareholders**

### **Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.**

#### 11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at general meetings of shareholders (the General Meeting(s)) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less or equal to twenty-five.

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted

a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the vote cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are only amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

#### **Art. 12. Sole shareholder.**

12.1. Where the Company has one (1) shareholder, the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits**

#### **Art. 13. Financial year and Annual general meeting.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of the same year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and the profit and loss account in accordance with the Law, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five, the annual General Meeting of the Company shall be held each year on the first tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

13.6. The annual accounts must be filed with the Luxembourg Register of Commerce and Companies within the month of their approval by the annual General Meeting and at the latest within seven months after the date of closing of the financial year.

#### **Art. 14. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises.**

14.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

14.2. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.3. The shareholders appoint the commissaires aux comptes, if any, and réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaires aux comptes and the réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

#### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders, adopted by a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders must appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and must determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholder(s), the liquidator(s) has (have) the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus remaining after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or by any other generally accepted means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided that signatures in electronic form fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable legal provisions, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

### *Subscription - Payment*

Thereupon,

The appearing parties, prenamed and represented as stated above, declare that they subscribe to five million and eight hundred and thirty-five thousand (5,835,000.-) shares representing the total subscribed share capital of the Company as follows:

Hexcel LLC Luxembourg S.C.S. . . . . .	60,000.-	Shares
Hexcel Corporation . . . . .	<u>5,775,000.-</u>	Shares
Total . . . . .	5,835,000.-	Shares

and each appearing party, prenamed and represented as stated above, fully pays them up as follows:

#### 1. For Hexcel LLC Luxembourg S.C.S.

Hexcel LLC Luxembourg S.C.S. subscribes to sixty thousand (60,000.-) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in the amount of sixty thousand euro (EUR 60,000.-).

The amount of sixty thousand euro (EUR 60,000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### 2. For Hexcel Corporation

Hexcel Corporation subscribes to five million and seven hundred and seventy-five thousand (5,775,000.-) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and fully pays them up by way of two contributions in kind consisting in:

(i) a receivable in an aggregate amount of three million euro (EUR 3,000,000.-) that Hexcel Corporation has against Hexcel Holding Spain S.L., a limited liability company incorporated and organized under the laws of the Kingdom of Spain, having its registered office at Calle Bruselas, 10-16, Poligono Industrial D, Parla (Madrid) and registered with the Mercantile Registry of Madrid under volume 18160, book 0, page 79, section 8, sheet M 314307, first entry (the Spanish Receivable); and

(ii) a receivable in an aggregate amount of two million and seven hundred and seventy-five thousand euro (EUR 2,775,000.-) that Hexcel Corporation has against Hexcel Holding GmbH, a limited liability corporation incorporated and organized under the laws of the Republic of Austria, having its registered office at Industriestraße 1, 4061 Pasching, Austria and registered with the commercial register of the Court of Linz under number FN 229351g (the Austrian Receivable).

Such contributions in kind, having an aggregate value of five million and seven hundred and seventy-five thousand euro (EUR 5,775,000.-), made to the Company shall be allocated to the share capital account of the Company.

The existence and the valuation of each contribution in kind are evidenced by (a) two (2) contribution certificates issued respectively on the date hereof by (i) the management of Hexcel Corporation and the management of Hexcel Holding Spain S.L. and (ii) the management of Hexcel Corporation and the management of Hexcel Holding GmbH and

(b) the balance sheet of Hexcel Corporation dated November 30, 2009, signed for approval by the management of Hexcel Corporation and enclosed in each contribution certificate (the Balance Sheet).

The contribution certificate dated December 14, 2009 issued by the management of Hexcel Corporation and the management of Hexcel Holding Spain S.L. in respect of the Spanish Receivable (the Spanish Certificate) states in essence that:

- Hexcel Corporation has a receivable against Hexcel Spain in an aggregate amount of sixty million euro (EUR 60,000,000.-) (the Receivable), five percent (5%) of which corresponding to an aggregate amount of three million euro (EUR 3,000,000.-) shall be contributed to the Company for the purpose of its Incorporation (the Portion);

- the Portion of the Receivable contributed by Hexcel Corporation to the Company is shown on the attached balance sheet as per November 30, 2009 and booked under item "Notes Receivable Hexcel Holding Spain S.L." (the Balance Sheet);

- Hexcel Corporation is the sole owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquid and exigible);

- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Portion of the Receivable contributed to the Company per the attached Balance Sheet is valued at three million euro (EUR 3,000,000.-) and since the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;

- the Portion of the Receivable contributed to the Company is freely transferable by Hexcel Corporation to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Portion of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by Hexcel Corporation and upon the contribution of the Portion of the Receivable by Hexcel Corporation to the Company, the Company will become the full owner of the Portion of the Receivable."

The contribution certificate dated December 14, 2009 issued by the management of Hexcel Corporation and the management of Hexcel Holding GmbH in respect of the Austrian Receivable (the Austrian Certificate) states in essence that:"

- Hexcel Corporation has a receivable against Hexcel Austria in an aggregate amount of fifty-five million and five hundred thousand euro (EUR 55,500,000.-) (the Receivable), five percent (5%) of which corresponding to an aggregate amount of two million and seven hundred and seventy-five thousand euro (EUR 2,775,000.-) shall be contributed to the Company for the purpose of its Incorporation (the Portion);

- the Portion of the Receivable contributed by Hexcel Corporation to the Company is shown on the attached balance sheet as per November 30, 2009 and booked under item "Notes Receivable Hexcel Holding GmbH" (the Balance Sheet);

- Hexcel Corporation is the sole owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquid and exigible);

- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Portion of the Receivable contributed to the Company per the attached Balance Sheet is valued at two million and seven hundred and seventy-five thousand euro (EUR 2,775,000.-) and since the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;

- the Portion of the Receivable contributed to the Company is freely transferable by Hexcel Corporation to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Portion of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by Hexcel Corporation and upon the contribution of the Portion of the Receivable by Hexcel Corporation to the Company, the Company will become the full owner of the Portion of the Receivable."

The Spanish Certificate, the Austrian Certificate and the Balance Sheet enclosed in each contribution certificate, after signature "ne varietur" by the proxyholders of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company resulting in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 3,500.-.

#### *Resolutions of the shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed share capital have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as Class A managers of the Company for an unlimited duration:

- Mr Ira Jay Krakower, Attorney, born on October 29, 1940, in New York, NY, USA, with professional address at 281 Tresser Boulevard, Stamford, CT 06901, USA;

- Mr Peter Thomas Anthony Young, Attorney, born on August 12, 1952, in Glasgow, United Kingdom, residing at 6 Field End, Balsham, Cambridge, CB21 4EL, United Kingdom; and

- Mr Timothy John Brackin, Accountant, born on May 13, 1964, in Coventry, United Kingdom, residing at 8 Teasel Way, Cherry Hinton, Cambridge, CB1 9YT, United Kingdom.

2. The following persons are appointed as Class B managers of the Company for an unlimited duration:

- Mrs Annick Magermans, Accountant, born on May 22, 1976, in Verviers, Belgium, with professional address at 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr Andrew O'Shea, Accountant, born on August 13, 1981 in Dublin, Republic of Ireland, with professional address at 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 16 avenue Pasteur, L-2310, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by them with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le quatorzième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Hexcel LLC Luxembourg S.C.S., une société en commandite simple constituée et régie selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et en cours d'immatriculation avec le Registre luxembourgeois du Commerce et des Sociétés,

ici représentée par Philippe Chenu, avocat, avec adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Hexcel Corporation, une société américaine constituée et organisée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 281 Tresser Boulevard, Stamford, Connecticut 06901, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Fabian Piron, avocat, avec adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée, qui est ainsi constituée:

#### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Hexcel Financing Luxembourg S.à r.l." (la Société).

La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par

souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. L'objet de la Société est également de fournir des services de mise en commun de trésoreries à toutes les sociétés du groupe dont fait partie la Société.

3.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, en ce compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier.

3.4. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, en ce compris les techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à cinq millions huit cent trente-cinq mille euros (EUR 5.835.000) représenté par cinq millions huit cent trente-cinq mille (5.835.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'associé unique ou des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plusieurs associés, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Les parts sociales peuvent être attachées à des instruments convertibles émis ou à émettre par la Société d'après les termes et conditions régissant de tels instruments. Tout associé qui transfère, vend, assigne ou autrement l'une ou l'autre des parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société doit procéder au transfert proportionnel des instruments convertibles attachés à la part sociale ou aux parts sociales transférées, ce d'après les termes et conditions régissant les instruments convertibles qui y sont attachés.

6.4. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.**

7.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique ou des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) n'est/ ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une décision de l'associé unique ou des associés.

7.3 L'associé unique ou les associés peuvent décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) de Classe A et un ou plusieurs gérant(s) de Classe B.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront le conseil de gérance (le Conseil).

### 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du gérant unique ou du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le gérant unique ou par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige ou sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil étant entendu que si un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B sont nommés, seuls les gérants de Classe A peuvent donner une procuration à un autre gérant de Classe A afin de les représenter à une réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée étant entendu que si un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B sont nommés, le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si une majorité des gérants de Classe A est présente ou représentée et que tous les gérants de Classe B sont présents.

(vi) Les décisions du Conseil sont adoptées valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés étant entendu que si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, les décisions du Conseil sont adoptées valablement par au moins 50% des gérants de Classe A et au moins 50% des gérants de Classe B présents ou représentés.

(vii) Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(viii) Dans des circonstances exceptionnelles dûment justifiées dans le procès-verbal de la réunion du Conseil, tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou partout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. Chacune de ces réunions sera initiée depuis le siège social de la Société. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(ix) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée à condition qu'elles soient adoptées dans des circonstances exceptionnelles dûment justifiées dans celles-ci. Dans ce cas, les Résolutions Circulaires des Gérants portent la date de la dernière signature.

### 8.3. Représentation

(i) Sous réserve de l'article 8.3 (iii), la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués conformément à l'article 8.1 (ii) des Statuts.

(iii) Si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de Classe A et un gérant de Classe B.

## Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est administrée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par toute(s) personne(s) à qui ces pouvoirs spéciaux ont été délégués conformément à l'article 8.1 (ii) des Statuts.

## Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

#### IV. Associé(s)

##### Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

###### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales des associés (l'Assemblée Générale ou les Assemblées Générales) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) si le nombre des associés de la Société est inférieur ou égal à vingt-cinq.

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un vote.

Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne (associé ou non) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter aux Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

##### Art. 12. Associé unique.

12.1. Lorsque le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

##### Art. 13. Exercice social et Assemblée générale annuelle des associés.

13.1. L'exercice social commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats conformément à la Loi, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants, commissaire(s) aux comptes et associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivants la clôture de l'exercice social.

13.5 Si le nombre d'associés de la Société est supérieur à vingt-cinq, l'Assemblée Générale annuelle des associés de la Société sera tenue chaque année le premier mardi de juin de chaque année à 15h00 au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg (c.à.d. un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même endroit.

13.6 Les comptes annuels doivent être déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg dans le mois suivant leur approbation par l'Assemblée Générale annuelle et au plus tard dans les sept mois suivant la date de clôture de l'exercice social.

#### **Art. 14. Commissaires aux comptes - Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Si le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq, un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associés ou non, seront chargés du contrôle de la Société.

14.2 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.3. Les associés nomment les commissaires aux comptes, s'il y a lieu, et les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires aux comptes et les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint un montant égal à dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividende peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividende doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividende qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés, adoptée par une majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire du ou des associés, le(s) liquidateur(s) sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

### **VII. Dispositions générales**

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique généralement accepté.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et se termine le 31 décembre 2010.

#### *Souscription - Libération*

Ces faits exposés,

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent souscrire aux cinq millions huit cent trente-cinq mille (5.835.000) parts sociales représentant l'entière du capital social souscrit de la Société de la manière suivante:

Hexcel LLC Luxembourg S.C.S. ....	60.000,-	Parts Sociales
Hexcel Corporation . . . . .	5.775.000,-	Parts Sociales
Total . . . . .	5.835.000,-	Parts Sociales

et chacune des parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, les libère intégralement de la manière suivante:

1. Pour Hexcel LLC Luxembourg S.C.S.

Hexcel LLC Luxembourg S.C.S. souscrit à soixante mille parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant de soixante mille euros (EUR 60.000).

Le montant de soixante mille euros (EUR 60.000) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

2. Pour Hexcel Corporation

Hexcel Corporation souscrit à cinq millions sept cent soixante-quinze mille parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libère intégralement par deux apports en nature composés de:

(iii) une créance d'un montant total de trois millions d'euros (EUR 3.000.000) que Hexcel Corporation détient envers Hexcel Holding Spain S.L., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Royaume d'Espagne, ayant son siège social à Calle Bruselas, 10-16, Poligno Industrial D, Parla (Madrid) et immatriculée au Registre du Commerce de Madrid sous le volume 18160, livre 0, page 79, section 8, feuille M 314307, première entrée (la Créance Espagnole); et

(iv) une créance d'un montant total de deux millions sept cent soixante-quinze mille euros (EUR 2.775.000) que Hexcel Corporation détient envers Hexcel Holding GmbH, une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois de la République d'Autriche, ayant son siège social à Industriestraße 1, 4061 Pasching, Autriche et immatriculée au registre commercial de la Cour de Linz sous le numéro FN 22935g (la Créance Autrichienne).

Ces apports en nature à la Société, ayant une valeur totale de cinq millions cinq cent soixante-quinze euros (EUR 5.575.000), seront affectés au compte du capital social de la Société.

L'existence et l'estimation de chaque apport en nature sont constatés par (a) deux (2) certificats d'apport émis respectivement à la date des présentes par (i) la gérance de Hexcel Corporation et la gérance de Hexcel Holding GmH et (b) le bilan de Hexcel Corporation daté du 30 novembre 2009, signé pour accord par la gérance de Hexcel Corporation et annexé à chaque certificat d'apport (le Bilan).

Le certificat d'apport daté du 14 décembre 2009, délivré par la gérance de Hexcel Corporation et la gérance de Hexcel Holding Spain S.L., pour ce qui concerne la Créance Espagnole (le Certificat Espagnol) atteste essentiellement que:"

- Hexcel Corporation détient une créance envers Hexcel Spain d'un montant total de soixante millions d'euros (EUR 60.000.000) (la Créance), cinq pourcent (5%) de laquelle correspondant à un montant total de trois millions d'euros (EUR 3.000.000) est à contribuer au capital social de la Société pour les besoins de sa constitution (la Portion);

- la Portion de la Créance apportée par Hexcel Corporation à la Société est indiquée sur le bilan au 30 novembre 2009 annexé et enregistrée sous le poste "Notes Créance Hexcel Holding Spain S.L." (le Bilan);

- Hexcel Corporation est le seul propriétaire de la Créance, est le seul ayant droit à la Créance et possède le droit de disposer de la Créance;

- la Créance est certaine, liquide et exigible;

- sur base de principes de comptabilité luxembourgeois généralement acceptés, la Créance apportée à la Société d'après le Bilan ci-joint est évaluée à trois millions d'euros (EUR 3.000.000) et depuis le Bilan, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport à la Société n'a eu lieu;

- la Portion de la Créance apportée à la Société est librement cessible par Hexcel Corporation à la Société et n'est ni soumise à des restrictions ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Portion de la Créance à la Société ont été ou seront accomplies par Hexcel Corporation et au moment de l'apport de la Portion de la Créance par Hexcel Corporation à la Société, la Société deviendra le plein propriétaire de la Portion de la Créance."

Le certificat d'apport daté du 14 décembre 2009, délivré par la gérance de Hexcel Corporation et la gérance de Hexcel Holding GmbH, pour ce qui concerne la Créance Autrichienne (le Certificat Autrichien) atteste essentiellement que:

"

- Hexcel Corporation détient une créance envers Hexcel Austria d'un montant total de cinquante cinq millions cinq cent mille euros (EUR 55.500.000) (la Créance), deux millions sept cent soixante-quinze mille euros (EUR 2.775.000) (la Créance) est à contribuer au capital social de la Société pour les besoins de sa constitution (la Portion);

- la Portion de la Créance apportée par Hexcel Corporation à la Société est indiquée sur le bilan au 30 novembre 2009 annexé et enregistrée sous le poste "Notes Créance Hexcel Holding GmbH" (le Bilan);

- Hexcel Corporation est le seul propriétaire de la Créance, est le seul ayant droit à la Créance et possède le droit de disposer de la Créance;

- la Créance est certaine, liquide et exigible;

- sur base de principes de comptabilité luxembourgeois généralement acceptés, la Portion de la Créance apportée à la Société d'après le Bilan ci-joint est évaluée à deux millions sept cent soixante-quinze mille euros (EUR 2.775.000) et depuis le Bilan, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport à la Société n'a eu lieu;

- la Portion de la Créance apportée à la Société est librement cessible par Hexcel Corporation à la Société et n'est ni soumise à des restrictions ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Portion de la Créance à la Société ont été ou seront accomplies par Hexcel Corporation et au moment de l'apport de la Portion de la Créance par Hexcel Corporation à la Société, la Société deviendra le plein propriétaire de la Portion de la Créance."

Le Certificat Espagnol, le Certificat Autrichien et le Bilan annexés à chaque certificat d'apport, après signature ne varieront par les mandataires des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 3.500,-.

#### *Résolutions des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, qui représentent l'intégralité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de Classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Ira Jay Krakower, avocat (Attorney), née le 29 octobre 1940 à New York, NY, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 281 Tresser Boulevard, Stamford; CT 06901, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Peter Thomas Anthony Young, avocat (Attorney), né le 12 août 1952 à Glasgow, Royaume-Uni, résidant au 6 Field End, Balsham, Cambridge, CB21 4EL, Royaume Uni; et

- M. Timothy John Brackin, comptable, né le 13 mai 1964 à Coventry, Royaume Uni, résidant au 8 Teasel Way, Cherry Hinton, Cambridge, CB1 9YT, Royaume Uni.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de Classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- Mme Annick Magermans, comptable, née le 22 mai 1976 à Verviers, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 16 avenue Pasteur, L-2310, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et

- M. Andrew O'Shea, comptable agréé, né le 13 août 1981 à Dublin, République d'Irlande, ayant son adresse professionnelle au 16 avenue Pasteur, L-2310, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 16 avenue Pasteur, L-2310, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, rédigé et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite aux mandataires des parties comparantes, lesdits mandataires ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: P. CHENU, F. PIRON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56644. Reçu soixante-quinze euros (75, EUR)

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Référence de publication: 2010010565/720.

(100003253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

---

#### **Septemium Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 123.822.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.  
EURO-SUISSE AUDIT (Luxembourg)  
Domiciliaire  
Signature

Référence de publication: 2010011798/13.

(100004460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

---

**Poséidon Participation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 104.444.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010011819/10.

(100004453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

---

**Société de Développement Industriel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 74.672.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010011820/10.

(100004448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

---

**Investimex Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 80.595.

---

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010011821/11.

(100004444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

---

**Investimex Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 80.595.

---

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010011824/11.

(100004436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

---

**Worms S.A., Société Anonyme,  
(anc. Safety S.A.).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.633.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA  
Administrateur-Délégué  
Fabrice Geimer  
Représentant Permanent

Référence de publication: 2010011823/14.

(100004440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

---

**Enthopar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.050.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 120.866.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enthopar Sàrl  
Société à Responsabilité Limitée  
Guy HORNICK / Claude SCHMITZ  
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2010011825/14.

(100004579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

---

**Le Monde Entier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 90.264.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LE MONDE ENTIER S.A.  
Daniele MARIANI / Alexis DE BERNARDI  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010011826/12.

(100004576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

---

**Central Africa Growth SICAR, S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.247.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Générale Securities Services Luxembourg  
MJ. FERNADES / Signature

Référence de publication: 2010011828/12.

(100004595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

---

**Alloy Market S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3397 Roeser, 2, rue Hoehl.

R.C.S. Luxembourg B 92.756.

Il résulte de 2 lettres qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, les administrateurs Jeetendra Chauhan et Rajiv Saxena ont donné leur démission en tant qu'administrateurs de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010011829/11.

(100005233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

---

**Quantix Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 92, avenue du X septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 115.232.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 décembre 2009 que:

- Monsieur José GRACIA BARBA, avec adresse professionnelle à L-2550 Luxembourg, 92, avenue du X Septembre
- Madame Margarita GONZÁLEZ GARCIA, avec adresse professionnelle à L-2550 Luxembourg, 92, avenue du X Septembre
- Monsieur Dieter GROZINGER DE ROSNAY, avec adresse professionnelle à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix remplacent jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011 les administrateurs révoqués, à savoir:
  - la société SOLERO S.A., avec siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90842
  - la société NATURWERK S.A., avec siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup> inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 26237
  - la société PHASE CAPITAL S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74461

Monsieur José GRACIA BARBA a un pouvoir de signature de catégorie A

Madame Margarita GONZÁLEZ GARCIA a un pouvoir de signature de catégorie B

Monsieur Dieter GROZINGER DE ROSNAY a un pouvoir de signature de catégorie B

Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Signature

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2010011830/26.

(100005132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

---

**Ecoenergy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 119.289.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 16 décembre 2009*

- Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Aloyse May, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 2-4 avenue Marie Thérèse à L-2132 Luxembourg de son mandat de Président et d'administrateur avec effet immédiat.
- Le Conseil d'administration décide de coopter en remplacement Madame Mariateresa Battaglia, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010011831/19.

(100004926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

---

**Agence Esteves, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9370 Gilsdorf, 42, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 150.532.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le seize décembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

Monsieur José ESTEVES, agent d'assurances, né à Aveiro (Portugal), le 8 avril 1951, demeurant à L-9370 Gilsdorf, 42, rue Principale.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence d'assurances par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination "Agence Esteves".

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Bettendorf.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,00 €) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,00 €) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) est/sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été toutes souscrites par:

Monsieur José ESTEVES, préqualifié, cent parts sociales . . . . .	100
TOTAL: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,00) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ neuf cents euros (900,00 €).

#### *Décision de l'associé unique*

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

Monsieur José ESTEVES, prénommé.

La Société sera engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-9370 Gilsdorf, 42, rue Principale.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, qualité et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. ESTEVES, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 18 décembre 2009. Relation: MER/2009/2457. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 janvier 2009.

M. LECUIT.

Référence de publication: 2010012042/111.

(100005319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

**Blue Blade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 150.477.

---

**STATUTES**

In the year two thousand nine, on the 21<sup>st</sup> day of December

Before Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, who will be depositary of the present deed.

There appeared:

Clear Cover Ltd, a company incorporated and existing under the laws of Malta, established and having its registered office at T6B18 Favray Court, Tigne Point, Midi, Sliema TP01, Malta.

here represented by:

Jérôme Adam, born on September 3, 1987 in Luxembourg (Luxembourg), with professional address at 10, rue du Maréchal Foch, BP 2741, L-1027 Luxembourg.

pursuant to a proxy given in Luxembourg, on December 18, 2009.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association (the Articles of Association) of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**Chapter I. - Name - Duration - Object - Registered office**

**Art. 1. Name and Duration.** There exists a *société à responsabilité limitée* (private limited liability company) under Luxembourg law by the name of Blue Blade S.à r.l., (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) as well as by the present articles of association.

The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 2. Corporate object.** The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of corporate unitholdings in any Luxembourg or foreign company or firm or other entity in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those corporate unitholdings;

- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant to or for the benefit of subsidiaries of the Company and/or companies which form part of the same group of companies as the Company any assistance, loan, advance or guarantee;

- take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;

- borrow from subsidiaries of the Company and/or companies which form part of the same group of companies as the Company and/or any other person or entity in any form and proceed to the private issue of bonds, loan notes and debentures.

**Art. 3. Registered office.** The Company has its registered office in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members. The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in Luxembourg and abroad.

**Chapter II. - Corporate capital**

**Art. 4. Capital.** The Company's subscribed corporate capital is fixed at fifteen thousand pounds (15,000.- GBP) represented by five hundred (500) corporate units, having a nominal value of thirty pounds (30.- GBP) per corporate unit.

**Art. 5. Profit sharing.** Each corporate unit entitles to the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of corporate units in existence.

**Art. 6. Transfer of corporate units.** In case of plurality of members, the transfer of corporate units *inter vivos* to third parties must be authorized by the general meeting of the members who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of corporate units among the members.

The transfer of corporate units *mortis causa* to third parties must be accepted by the members who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

### Chapter III. - Management

#### Art. 7. Management - Board of managers.

7.1 The Company is administered by a Board of Managers, appointed by the General Meeting of the Members which shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers. The managers do not need to be members. The General Meeting of Members may at any time and without cause revoke and replace any of the managers.

7.2 The Board of Managers may appoint from among its members a Chairman. It may further appoint a Secretary, either a manager or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Chairman, if any, will preside at all meetings of members and of the Board of Managers. In his absence, the General Meeting of Members or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

7.3 Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by any two members of the Board of Managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a two days' written notice of Board of Managers' meetings shall be given. The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice. Meetings are held, as a rule, in the city of Luxembourg. The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues at a meeting of the Board of Managers.

A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call other than from the UK or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in the Grand Duchy of Luxembourg.

7.4 The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

7.5 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

7.6 In dealing with third parties, the Board of Managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this Article 8 shall be complied with.

7.7 All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Association to the General Meeting of Members fall within the scope of the competence of the Board of Managers. The Company shall be bound by the joint signature of two members of the Board of Managers .

7.8 The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman or by the Secretary. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced injudicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by the Secretary.

7.9 The Board of Managers may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

7.10 The effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.

**Art. 8. Liability of managers.** The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles of Association of the Company, as well as the applicable provisions of the Law.

### Chapter IV. - Secretary

**Art. 9. Appointment of a secretary.** A secretary may be appointed by a resolution of a meeting of the members of the Company (the Secretary).

The Secretary, who may or may not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and, to the extent practical, of the meetings of the members, and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the meetings of the members and their transactions in a book to be kept for that purpose,

and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority, which shall be provided only by the Board of Managers, to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-a-vis any third parties and to be used as official documents.

#### Chapter V. - General meetings of members

**Art. 10. Annual and Extraordinary general meetings of members.** An annual General Meeting of Members shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the first Thursday in the month of June at 10.30 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual General Meeting of Members shall be held on the next following business day. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Managers, exceptional circumstances so require.

Other General Meetings of Members may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 11. Members' voting rights.** Each member may participate in General Meeting of Members irrespective of the number of corporate units which he owns. Each member has voting rights commensurate to his corporate unitholding. Each member may appoint by proxy a representative who need not be a member to represent him at General Meeting of Members.

**Art. 12. Quorum - Majority.** Resolutions of General Meeting of Members are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half of the Company's corporate unit capital.

However, resolutions to amend the Articles of Association, to dissolve or liquidate and to merge the Company may only be carried out by a majority in number of members owning at least three quarters of the Company's corporate unit capital.

Resolutions of members can, instead of being passed at a General Meeting of Members, be passed in writing by all the members. In this case, each member shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

#### Chapter VI. - Accounting year - Financial statement - Profit sharing

**Art. 13. Accounting year.** The Company's accounting year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.

**Art. 14. Financial statements.** Each year the books are closed and the Board of Managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.

**Art. 15. Inspection of documents.** Each member may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

**Art. 16. Appropriation of profits - Reserves.** An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal corporate unit capital.

The balance may be distributed to the members commensurate to their corporate unitholding in the Company.

The general meeting of members shall have power to make payable one or more interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles of Association.

#### Chapter VII. - Dissolution - Liquidation

**Art. 17. Dissolution.** The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the members will not cause the dissolution of the Company. The members must agree, in accordance with paragraph 2 of Article 12 of these Articles of Association, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

**Art. 18. Liquidation.** At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether members or not, appointed by the members who will determine their powers and remuneration.

#### Chapter VIII. - Audit

**Art. 19. Statutory auditor - External auditor.** In accordance with article 200 of the Law, the Company need only be audited by a statutory auditor if it has more than 25 members. An external auditor needs to be appointed whenever any exemption provided by the law as of 19 December 2002 related to the Trade Register is not applicable.

## Chapter IX. - Governing law

**Art. 20. Reference to legal provisions.** If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles of Association.

### *Subscription and Payment*

The five hundred (500) corporate units have been entirely subscribed by the sole partner Clear Cover Ltd.

All the corporate units have been paid up in cash, so that the Company has now at its disposal the sum of fifteen thousand pounds (15,000.- GBP) as was certified to the notary executing this deed.

### *Transitory provisions*

By way of derogation of article 14 of the present Articles of Association, the Company's current accounting year is to run from the date of incorporation of the company to 31 December 2010.

### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred euro (1,200.- EUR)

### *Resolutions of the sole member*

Immediately after the incorporation, the sole member has adopted the following resolutions:

1.- The member appoints as managers of the Company, the following persons, for an unlimited period:

- Mr Christopher Theodor Schilling Stone, born on September 11<sup>th</sup>, 1948 in Edinburgh (Scotland), with professional address at route de Féchy 81, 1170 Aubonne, Switzerland.

- Mr Martyn Douglas Smith, born on January 29<sup>th</sup>, 1960 in Bristol (England), with professional address at Butt House, Butt Green, Painswick, Stroud, Glos, GL6 6QS, United Kingdom.

- Mr John David SUTHERLAND, born on December 2<sup>nd</sup>, 1964 in Lower Huyt (New Zealand), with professional address at 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Luxembourg.

- Mr Georges Camille E DASSONVILLE, born on January 2<sup>nd</sup>, 1949 in Falisolle (Belgium), with professional address at rue Henri Kirpach 5, L-8237 Mamer, Luxembourg.

- Mr Neil Fleming ROSS, born on November 16<sup>th</sup>, 1953 in Edinburgh (Scotland), with professional address at 10 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Luxembourg.

2.- The registered office is established at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

3.- The member appoints as day-to-day manager of the Company Mr John David SUTHERLAND, acting individually, for an indefinite time period. The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the same proxy holder of the appearing party signed together with the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt et un décembre

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, qui sera le dépositaire des présentes minutes

A comparu:

Clear Cover Ltd, une société constituée et existant selon les lois de Malte,, établie et ayant siège social au T6B18 Favray Court, Tigne Point, Midi, Sliema TP01, Malta

ici représentée par

Jérôme Adam, né le 3 septembre 1987 à Luxembourg (Luxembourg), avec adresse professionnelle au 10, rue du Maréchal Foch, BP 2741, L-1027 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts (ci-après les Statuts) d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

## Chapitre I<sup>er</sup> . - Nom - Durée - Objet - Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom et Durée.** Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de Blue Blade S.à r.l., (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts. La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 2. Objet.** La Société peut:

- réaliser toutes transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement des ces participations; - créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de titres et brevets de toute origine; la Société peut aussi acquérir des titres et brevets par voie d'investissements, souscription, prise ferme ou option, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; elle peut également accorder à des filiales et/ou aux sociétés appartenant au même groupe que la Société tous concours, prêt, avance ou garantie;

- prendre toutes mesures et exercer toutes opérations, en ce compris et de manière non exhaustive, toutes transactions commerciales, financières, personnelles et immobilières qui sont de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de l'objet social;

- emprunter de ses filiales et/ou de sociétés appartenant au même groupe que la Société et/ou de toute autre personne ou entité sous toutes formes et procéder à l'émission privée de prêts et d'obligations de toute nature.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire de ses associés. La Société peut avoir d'autres bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

## Chapitre II. - Capital social

**Art. 4. Capital.** Le capital souscrit de la Société est fixé à quinze mille livres sterling (15.000,- GBP), représenté par cinq cent (500) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de trente livre sterling (30,- GBP) chacune.

**Art. 5. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 6. Transfert de parts.** En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles inter vivos à des tiers non-associés que dans le respect de l'approbation préalable de l'Assemblée Générale des Associés représentant au moins trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises mortis causa à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

## Chapitre III. - Gérance

**Art. 7. Gérance - Conseil de gérance.**

7.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'Assemblée Générale des Associés qui décide également de leur rémunération et des modalités de désignation de chacun des gérants. En cas de pluralité de gérants, ils forment un Conseil de Gérance nommé par l'Assemblée Générale des Associés. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

7.2 Le Conseil de Gérance élit un Président parmi ses membres. Il peut désigner un Secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Le Président présidera toute Assemblée Générale des Associés et toute réunion du Conseil de Gérance. En son absence, l'Assemblée Générale des Associés, respectivement le Conseil de Gérance choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

7.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président ou, à son défaut, par deux autres membres du Conseil.

Les gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra respecter un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du Conseil de Gérance seront tenues au lieu, heure et jour indiqués dans la convocation et seront, en principe, tenues dans la ville de Luxembourg. Il peut être renoncé à la convocation de l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie, télécourrier ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps spécifiés dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

Chaque gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par lettre, téléfax, télégramme ou télex un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion du Conseil de Gérance.

Les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Grand Duché du Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue au Grand Duché du Luxembourg.

7.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

7.5 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

7.6 Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 8.

7.7 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'Assemblée Générale des Associés sont de la compétence du Conseil de Gérance. La Société sera engagée par la signature conjointe d'au moins deux membres du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance, déterminera la responsabilité du/des mandataire(s) et sa/leur rémunération (s'il en existe une), la durée du mandat ainsi que toute autre condition du mandat.

7.8 Les délibérations du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le Président ou par le Secrétaire. Toutes procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par le Secrétaire.

7.9 Le Conseil de Gérance peut déléguer pour partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs désigner des mandataires spéciaux pour des transactions déterminées et révoquer de tels mandataires à tout moment.

7.10 La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront posés à ou à partir de Luxembourg.

**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux statuts de la Société et aux dispositions applicables de la Loi.

#### Chapitre IV. - Secrétaire

**Art. 9. Nomination d'un secrétaire.** Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'Assemblée Générale des Associés de la Société (le Secrétaire). Le Secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de Gérance et, dans la mesure du possible, de l'Assemblée Générale des Associés et de garder les procès-verbaux et les minutes du Conseil de Gérance et de l'Assemblée Générale des Associés et de toutes leurs transactions dans un registre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du Conseil de Gérance (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité, qui lui sera donnée exclusivement par le Conseil de Gérance, d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

#### Chapitre V. - Assemblée générale des associés

**Art. 10. Assemblées générales annuelle et Extraordinaire des associés.** L'Assemblée Générale Annuelle des Associés se réunit annuellement au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg à préciser dans la convocation pour l'assemblée, le premier jeudi du mois de juin à 10.30 heures. Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale annuelle des Associés se réunit le premier jour ouvrable qui suit. L'Assemblée Générale annuelle peut être tenue à l'étranger si suivant l'appréciation souveraine du Conseil de Gérance, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

D'autres Assemblées Générales des Associés peuvent être tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives.

**Art. 11. Droit de vote des associés.** Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales indépendamment du nombre de parts qu'il détient. Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin d'être associé pour le représenter aux assemblées générales des associés.

**Art. 12. Quorum, Majorité.** Les résolutions des Assemblées Générales des Associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles pour dissoudre, liquider ou fusionner la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social. Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

#### Chapitre VI. - Année sociale - Bilan - Répartition

**Art. 13. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 14. Comptes sociaux.** Chaque année, les livres sont clos et le Conseil de gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits.

**Art. 15. Inspection des documents.** Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

**Art. 16. Distribution des bénéfices - Réserves.** Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué au(x) associé(s) en proportion des parts qu'il(s) détiennent dans la Société.

L'Assemblée Générale des Associés a le pouvoir de décider du paiement d'acompte(s) sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### Chapitre VII. - Dissolution - Liquidation

**Art. 17. Dissolution.** L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société. Les associés doivent donner leur accord conformément aux dispositions de l'article 12 paragraphe 2 des présents statuts à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

**Art. 18. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### Chapitre VIII. - Vérification des comptes

**Art. 19. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises.** Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société a seulement besoin d'une vérification des comptes par un commissaire si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si aucune exemption prévue par la loi du 19 décembre 2002 sur le Registre de Commerce et des Sociétés n'est applicable.

#### Chapitre IX. - Loi applicable

**Art. 20. Référence aux dispositions légales.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi.

##### *Souscription et Libération*

Les cinq cent (500) parts sociales ont été intégralement souscrites par Clear Cover Ltd.

Toutes les parts ont été entièrement libérées moyennant versement en numéraire, de sorte que la somme de quinze mille livres sterling (15.000,- GBP) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

##### *Dispositions transitoires*

Par dérogation à l'article 14 des présents statuts, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2010.

##### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à mille deux cents euros (1.200,- EUR).

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1.- L'associé désigne comme gérants de la Société, les personnes suivantes, pour une durée indéterminée:

- M. Christopher Theodor Schilling Stone, né le 11 septembre 1948 à Edinburg (Ecosse), avec adresse professionnelle à route de Féchy 81, 1170 Aubonne, Suisse.

- M. Martyn Douglas Smith, né le 29 janvier 1960 à Bristol (Angleterre), avec adresse professionnelle à Butt House, Butt Green, Painswick, Stroud, Glos GL6 6QS, Royaume-Uni.

- M. John David SUTHERLAND, né le 2 décembre 1964 à Lower Hutt (Nouvelle-Zélande), avec adresse professionnelle à 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Luxembourg.

- M. Georges Camille E DASSONVILLE, né le 2 janvier 1949 à Falisolle (Belgique), avec adresse professionnelle à 5, rue Henri Kirpach, L-8237 Mamer, Luxembourg.

- M. Neil Fleming ROSS, né le 16 novembre 1953 à Edinburg (Ecosse), avec adresse professionnelle à 10 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Luxembourg.

2.- Le siège social est établi au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

3.- L'associé délègue la gestion journalière de la Société ainsi que le pouvoir de la représenter envers les tiers à M. John David SUTHERLAND, agissant individuellement, pour une période de temps indéfinie.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Adam, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56130. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Référence de publication: 2010010568/0.

(100003237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Référence de publication: 2010010568/405.

(100003237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

---

**Abacchus Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 118.279.

L'an deux mille neuf, le dix-sept décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ABACCHUS INVEST S.A.", ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F route d'Esch, R.C.S. Luxembourg section B numéro 118279, constituée suivant acte reçu le 3 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1875 du 6 octobre 2006 dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Régis Galiotto, clerc de notaire demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Gudrun Vandamme, employée privée à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.000 actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

Les actionnaires reconnaissent que la présente assemblée devait initialement se tenir le 15 décembre 2009, et se reconnaissent comme dûment convoqués pour ce jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Remplacement des 1.000 (mille) actions de EUR 320 (trois cent vingt euros) chacune par 320 (trois cent vingt) actions de EUR 1.000 (mille) euros chacune.

2. Attribution des nouvelles actions aux actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans le capital social et pouvoir conféré au Conseil d'Administration afin de procéder aux formalités nécessaires.

3. Augmentation de capital d'un montant de EUR 18.941.000 (dix-huit millions neuf cent quarante et un mille euros) pour porter le capital de son montant actuel de EUR 320.000 (trois cent vingt mille euros) à EUR 19.261.000 (dix-neuf millions deux cent soixante et un mille euros) par création de 18.941 (dix-huit mille neuf cent quarante et une) actions nouvelles et modification subséquente de l'article 5 des statuts.

4. Souscription et libération des 18.941 (dix-huit mille neuf cent quarante et une) actions nouvelles par incorporation de créances certaines, liquides et exigibles.

5. Annulation du capital autorisé existant et introduction d'un nouveau capital autorisé d'un montant de EUR 40.000.000 (quarante millions d'euros) pour porter le capital de EUR 19.261.000 (dix-neuf millions deux cent soixante et un mille euros) à EUR 59.261.000 (cinquante-neuf millions deux cent soixante et un mille euros) et modification subséquente de l'article 6 des statuts.

6. Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre des emprunts obligataires convertibles et de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé.

7. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution:*

L'assemblée décide de modifier le nombre et la valeur nominale des actions afin de les porter de 1.000 actions de EUR 320,- chacune à 320 actions de EUR 1.000,- chacune.

L'assemblée décide de réattribuer les nouvelles actions entre les actionnaires au prorata de leur participation.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration afin de procéder aux écritures qui s'imposent.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 18.941.000 (dix-huit millions neuf cent quarante et un mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 320.000,- (trois cent vingt mille Euros) à EUR 19.261.000,- (dix-neuf millions deux cent soixante et un mille Euros), par conversion en capital de créances certaines, liquides et immédiatement exigibles sur la Société pour un montant global de EUR 18.941.000 (dix-huit millions neuf cent quarante et un mille euros), par l'émission de 18.941 (dix-huit mille neuf cent quarante et une) actions nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes.

*Troisième résolution:*

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 18.941 (dix-huit mille neuf cent quarante et une) actions nouvelles:

- Financière Ottre S.A. pour 7.103 actions par conversion d'une créance de 7.103.000 Euros qu'elle détient sur la société.

- Lyrane Invest S.A. pour 7.103 actions par conversion d'une créance de 7.103.000 Euros qu'elle détient sur la société.

- Alata Investments S.A. pour 4.735 actions par conversion d'une créance de 4.735.000 Euros qu'elle détient sur la société.

Ces apports étant réalisés en nature, la mise en oeuvre du droit préférentiel de souscription prescrit par la loi en faveur des actionnaires existants en cas d'émission d'actions nouvelles n'est pas d'application.

*Intervention - Souscription - Libération*

Sont ensuite intervenus aux présentes les souscripteurs prénommés ici représentés par Mme Vandamme prénommée en vertu de procurations sous seing privé lui délivrés, lesquelles par leur représentant susnommé, ont déclaré souscrire aux nouvelles actions chacun pour le nombre auquel il a été admis et les libérer intégralement par conversion en capital de créances certaines, liquides et immédiatement exigibles, existant à leur profit et à charge de la Société, et en annulation de ces mêmes créances pour un montant global de EUR 18.941.000 (dix-huit millions neuf cent quarante et un mille euros).

*Rapport d'évaluation de l'apport*

Ces apports ont fait l'objet d'un rapport établi en date du 16 décembre 2009 par le réviseur d'entreprises indépendant Fons Mangel, à Ettelbruck, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

### Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale/resp. au pair comptable des actions à émettre en contrepartie."

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

### Quatrième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** La Société a un capital social de EUR 19.261.000,- (dix neuf millions deux cent soixante et un mille Euros), représenté par 19.261 (dix neuf mille deux cent soixante et une) actions ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) par action, entièrement libéré.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée à la manière requise pour la modification des présents statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions."

### Cinquième résolution:

L'assemblée décide de supprimer le capital autorisé existant et d'introduire un nouveau capital autorisé d'un montant de EUR 40.000.000,- (quarante millions d'Euros) permettant de porter le capital de EUR 19.261.000,- (dix neuf millions deux cent soixante et un mille Euros) à EUR 59.261.000,- (cinquante neuf millions deux cent soixante et un mille Euros). L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à émettre des emprunts obligataires convertibles et à limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé.

Les actionnaires déclarent avoir reçu et accepté le rapport spécial du Conseil d'Administration, tel qu'annexé, de renoncer à leurs droits préférentiels de souscription en rapport avec l'introduction du capital autorisé dans les statuts de la Société.

### Sixième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts afin de refléter la résolution précédente pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital non émis mais autorisé de la Société est fixé à EUR 40.000.000,-(quarante millions d'Euros) permettant de porter le capital de EUR 19.261.000,- (dix neuf millions deux cent soixante et un mille Euros) à EUR 59.261.000,- (cinquante neuf millions deux cent soixante et un mille Euros).

Dans les limites du capital autorisé, le capital social peut être augmenté par le conseil d'administration, avec ou sans prime d'émission, conformément aux dispositions et conditions ci-dessous, par la création et l'émission de nouvelles actions, étant entendu que:

l'autorisation expirera le cinquième anniversaire après la date de la publication du procès-verbal de l'assemblée générale du 17 décembre 2009, mais qu'à la fin de cette période une nouvelle période d'autorisation peut être octroyée par résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires;

le Conseil d'Administration peut lever le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants relatif aux nouvelles actions;

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de nouvelles actions en une ou plusieurs fois, tel qu'il le déterminera de temps en temps.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre et à vendre des obligations convertibles donnant droit à leurs détenteurs de souscrire de nouvelles actions à être émises par la Société. Les mêmes droits seront attachés aux nouvelles Actions que ceux attachés aux Actions existantes.

Les autres dispositions et conditions des obligations convertibles seront déterminées par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de telles obligations convertibles et nouvelles actions sans réserver aux actionnaires existants leur droit préférentiel de souscrire et d'acheter les obligations convertibles."

### Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, R. GALIOTTO, G. VANDAMME, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55160. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010010631/135.

(100003189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

**Avery Dennison Management KGaA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-4801 Rodange, Zone Industrielle P.E.D..

R.C.S. Luxembourg B 100.699.

In the year two thousand and nine, on the eighth day of December,

before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Avery Dennison Management KGaA, a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at Zone Industrielle P.E.D., L-4801 Rodange, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of 26 April 2004, published on 7 July 2004 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 698 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under the number B 100699. The articles of incorporation have not been amended since incorporation.

The meeting is declared open at 6.30 p.m. with Mr Jean-Paul SPANG, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Ms Audrey SCARPA, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Senay GUREL, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state: (i) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1 To re-qualify the one hundred thousand (100,000) shares of the Company with a nominal value of one point twenty-five Euro (EUR 1.25) each into one (1) class A share with a nominal value of one point twenty-five Euro (EUR 1.25) (the "Class A Share") which shall be held by the unlimited partner (associé commandité) in representation of his unlimited partnership interest in the Company and ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (99,999) class B shares with a nominal value of one point twenty-five Euro (EUR 1.25) each (the "Class B Shares"), which shall be held by the limited partners (associés commanditaires).

2 To amend article 6 of the articles of association of the Company, in order to reflect the above resolutions.

3 To acknowledge the allocation of the outstanding shares of the Company amongst the existing shareholders, further and subject to the re-qualification to be resolved upon in above item one of the present agenda.

4 Miscellaneous.

(ii) The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the proxies of the represented shareholders, by the board of the meeting and by the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary. The present meeting, representing the whole corporate capital of the Company, is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting of shareholders has following discussions unanimously resolved on the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting of shareholders resolved to re-qualify the one hundred thousand (100,000) shares of the Company with a nominal value of one point twenty-five Euro (EUR 1.25) each into one (1) class A share with a nominal value of one point twenty-five Euro (EUR 1.25) (the "Class A Share") which shall be held by the unlimited partner (associé commandité) in representation of his unlimited partnership interest in the Company and ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (99,999) class B shares with a nominal value of one point twenty-five Euro (EUR 1.25) each (the "Class B Shares"), which shall be held by the limited partners (associés commanditaires)

*Second resolution*

In order to reflect the above resolution, the general meeting of shareholders resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company, so that following such amendment, the related article reads as follow:

**Art. 6.** "The subscribed capital of the Company is set at one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125.000.-) divided into one (1) class A share (the "Class A Share") which shall be held by the unlimited partner (associe commandite), in representation of his unlimited interest in the Company, and ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (99,999) class B shares (the "Class B Shares"), which shall be held by the limited partners (associés commanditaires). Each subscribed share of each class has a nominal value of one point twenty-five Euro (EUR 1.25).

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. The company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares."

#### *Third resolution*

Thereupon, the general meeting of shareholders resolved to acknowledge that following the above resolution, the one (1) class A share with a nominal value of one point twenty-five Euro (EUR 1.25) and the ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (99,999) class B shares with a nominal value of one point twenty-five Euro (EUR 1.25) each, are allocated as follows:

- Avery Dennison Group Danmark ApS, a company incorporated and governed by the laws of Denmark, with registered address at Baldersbuen 61-63, DK 2640 Hedehusene, Denmark, registered with the Erhvervs-og Selskabsstyrelsen in Copenhagen, Denmark, under number 26363780, is allocated ninety-nine thousand nine hundred ninety-eight (99,998) class B shares with a nominal value of one point twenty-five Euro (EUR 1.25) each;

- Avery Dennison Holding & Finance the Netherlands BV, a limited company incorporated and governed by the laws of the Netherlands, with registered address at Lammenschansweg 140, 2321 JX Leiden, the Netherlands, registered under Foreign Registration Number 28092469, is allocated one (1) class B share with a nominal value of one point twenty-five Euro (EUR 1.25); and

- Avery Dennison Management GmbH, a société a responsabilité limitée, incorporated under and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at Zone Industrielle P.E.D., L-4801 Rodange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 99412, is allocated one (1) class A share with a nominal value of one point twenty-five Euro (EUR 1.25).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 6.50 p.m..

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the German text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes**

Im Jahre zweitausendneun, am achten Tag des Monats Dezember,  
vor dem unterzeichnenden Notar, Maître Jean-Joseph Wagner, mit dem Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg),

versammelte sich die außerordentliche Gesellschafterversammlung der Avery Dennison Management KGaA, eine société en commandite par actions -Kommanditgesellschaft auf Aktien Luxemburger Rechts, mit Gesellschaftssitz in Zone Industrielle P.E.D., L-4801 Rodange, Großherzogtum Luxemburg, (die „Gesellschaft“), gegründet gemäß notarieller Urkunde, aufgenommen durch den Notar Maître Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg, am 26. April 2004, veröffentlicht am 7. Juli 2004 im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, unter der Nummer 698 und eingetragen beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 100699. Die Satzung der Gesellschaft ist seit ihrer Gründung nicht abgeändert worden.

Die Gesellschafterversammlung wird eröffnet um 18.30 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Jean-Paul SPANG, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, der Frau Audrey SCARPA, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg, zum Schriftführer bestimmt.

Die Versammlung wählt Frau Senay GUREL, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg zum Stimmzähler.

Nach Bildung des Versammlungsbüros gab der Vorsitzende folgende Erklärungen ab und ersuchte den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

(i) Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

#### *Tagesordnung*

1 Umqualifizierung der hunderttausend (100,000) Aktien der Gesellschaft mit einem Nennwert von jeweils einem Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25) in eine (1) Aktie der Kategorie A mit einem Nennwert von einem Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25) (die „Kategorie A Aktie“) welche durch den Komplementär (associé commandité) gehalten werden in Darstellung seiner Kommanditeinlage in der Gesellschaft und neunundneunzigtausendneunhundertneunund-

neunzig (99,999) Aktien der Kategorie B mit einem Nennwert von jeweils einem Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25) (die „Kategorie B Aktien“), welche durch die Kommanditisten gehalten werden (associe commanditaires).

2 Neufassung des Artikels 6 der Satzung, um die obigen Beschlüsse wiederzuspiegeln.

3 Kenntnisnahme der Zuteilung der ausstehenden Aktien der Gesellschaft unter den existierenden Gesellschaftern, folgende und vorbehaltlich der Umqualifizierung, welche aufgrund des obigen zu beschließenden Tagesordnungspunktes.

4 Sonstiges.

(ii) Die durch die erscheinenden Parteien "ne varietur" abgezeichneten Vollmachten der vertretenen Aktionäre bleiben vorliegender Urkunde ebenfalls beigefügt und zeitgleich mit diesem bei der Registrierungsbehörde einregistriert.

(iii) Das gesamte Gesellschaftskapital ist bei gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten und da die anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, im Vorfeld der Versammlung über die Tagesordnung unterrichtet worden zu sein und diese zu kennen, erübrigen sich Einberufungsbescheide. Die vorliegende Versammlung, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellt wurde somit ordnungsgemäß gebildet und kann wirksam über alle Tagesordnungspunkte beraten.

Daraufhin hat die Gesellschafterversammlung im Anschluss an diesbezügliche Beratungen einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Die Gesellschafterversammlung beschließt, die Umqualifizierung der hunderttausend (100,000) Aktien der Gesellschaft mit einem Nennwert von jeweils einem Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25) in eine (1) Aktie der Kategorie A mit einem Nennwert von einem Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25) (die „Kategorie A Aktie“) welche durch den Komplementär (associe commandite) gehalten werden in Darstellung seiner Kommanditeinlage in der Gesellschaft und neunundneunzigtausend-neunhundertneunundneunzig (99,999) Aktien der Kategorie B mit einem Nennwert von jeweils einem Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25) (die „Kategorie B Aktien“), welche durch die Kommanditisten gehalten werden (associe commanditaires).

#### *Zweiter Beschluss*

Infolge der obengenannten Beschlüsse beschließt die Gesellschafterversammlung, Artikel 6 des Gesellschaftsvertrages abzuändern, so dass der entsprechende Artikel von nun an wie folgt lautet:

**Art. 6.** „Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000,-) und ist in eine (1) Aktie der Kategorie A (die „Kategorie A Aktie“) welche durch den Komplementär (associe commandite) gehalten werden in Darstellung seiner Kommanditeinlage in der Gesellschaft und neunundneunzigtausendneunhundertneunundneunzig (99,999) Aktien der Kategorie B mit einem Nennwert von jeweils einem Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25) (die „Kategorie B Aktien“), welche durch die Kommanditisten gehalten werden (associe commanditaires). Jede der gezeichneten Aktien hat einen Nennwert von einem Euro fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25).

Das gezeichnete und das genehmigte Aktienkapital der Gesellschaft können durch Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre, entsprechend den gesetzlichen Erfordernissen für Satzungsänderungen, erhöht oder herabgesetzt werden. Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und nach den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.“

#### *Dritter Beschluss*

Daraufhin, beschließt die Gesellschafterversammlung zur Kenntnis zu nehmen, dass aufgrund obigen Beschlusses, eine (1) Kategorie A Aktie mit einem Nennwert von einem Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25) und neunundneunzigtausendneunhundertneunundneunzig (99,999) Aktien der Kategorie B mit einem Nennwert von jeweils einem Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25), wie folgt zugeteilt werden:

- Avery Dennison Group Danmark ApS, eine Gesellschaft welche nach den Gesetzen Dänemarks gegründet wurde, mit Gesellschaftssitz in Baldersbuen 61-63, DK 2640 Hedehusene, Dänemark, eingetragen bei Erhvervs- og Selskabsstyrelsen in Kopenhagen, Dänemark unter der Nummer 26363780, werden neunundneunzigtausendneunhundertachtundneunzig (99,998) Kategorie B Aktien zugeteilt mit einem Nennwert von jeweils einem Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25).

- Avery Dennison Holding & Finance the Netherlands BV, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung welche nach den Gesetzen der Niederlande gegründet wurde, mit Gesellschaftssitz in Lammenschansweg 140, 2321 JX Leiden, Niederlande, eingetragen unter der Auslandsregistrierungsnummer 28092469, wird eine (1) Kategorie B Aktie zugeteilt mit einem Nennwert von einem Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25).

- Avery Dennison Management GmbH, eine société à responsabilité limitée, gegründet und den Gesetzen Luxemburgs unterliegend, mit Gesellschaftssitz in Zone Industrielle P.E.D., L-4801 Rodange, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 99412, wird eine (1) Kategorie A Aktie zugeteilt mit einem Nennwert von einem Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25).

Da nichts Sonstiges mehr auf der Tagesordnung steht, wird die Gesellschafterversammlung um 18.50 Uhr geschlossen. Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, erklärte hierbei, dass auf Anfrage der obigen genannten Personen das vorliegende Dokument auf englischer und deutscher Sprache verfasst wurde; auf Anfrage der-

selben Personen und im Falle verschiedener Auslegungen zwischen dem englischen und deutschen Text soll der Englische Vorrang haben.

Worüber Urkunde, Aufgenommen wurde die Urkunde durch den unterzeichnenden Notar zu Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem das Dokument der dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannten erschienenen Partei vorgelesen worden ist, hat dieselbe vorliegende Urkunde mit dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: J.P. SPANG, A. SCARPA, S. GUREL, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 11. Dezember 2009. Relation: EAC/2009/15203. Erhalten fünfundsechzig Euro (75.- EUR).

*Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.*

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Memorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 06 JAN. 2010.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2010010633/175.

(100003065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

**Compagnie Alimentaire et Commerciale CAC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 60.137.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

COMPAGNIE FINANCIERE EUROPEENNE CCI S.A.

Siège social: 69, Route d'Esch

L-1471 Luxembourg

R.C. Luxembourg B 60138

*Extrait*

Par jugement du 07/01/2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société Compagnie Financière Européenne CCI S.A., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 69, Route d'Esch, de fait inconnue à cette adresse. Ce même jugement a ordonné la publication du dispositif par extrait au Mémorial. Il a également mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Radia DOUKHI.

COMPAGNIE ALIMENTAIRE ET COMMERCIALE CAC S.A.

Siège social: 69, Route d'Esch

L-1471 Luxembourg

R.C. Luxembourg B 60137

*Extrait*

Par jugement du 07/01/2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société Compagnie Alimentaire et Commerciale CAC S.A., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 69, Route d'Esch, de fait inconnue à cette adresse. Ce même jugement a ordonné la publication du dispositif par extrait au Mémorial. Il a également mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Radia DOUKHI.

GOLF AND COUNTRY CLUB RONDA S.A. (en liquidation)

Siège social: 9B, Boulevard Prince Henri

L-1724 Luxembourg

R.C. Luxembourg B 105327

*Extrait*

Par jugement du 07/01/2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société Golf and Country Club Ronda S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, Boulevard Prince Henri, de fait inconnue à cette adresse. Ce même jugement a ordonné la publication du dispositif par extrait au Mémorial. Il a également mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Radia DOUKHI.

Référence de publication: 2010011598/41.

(100004541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

---

**Société Anonyme Paul WURTH, Société Anonyme.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 4.446.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société anonyme Paul Wurth du 18 décembre 2009*

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société Paul WURTH S.A. qui s'est tenu au siège de la société en date du 18 décembre 2009 que:

"Démission d'un administrateur

Le Président informe le Conseil d'Administration que Monsieur Georges SCHMIT a soumis sa démission comme administrateur de Paul WURTH S.A. avec effet au 31 décembre 2009.

...

A l'unanimité, le Conseil d'Administration prend acte de cette démission et..."

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Michel WURTH

*Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2010011858/19.

(100004941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

---

**New Horizons SCI, Société Civile.**

Siège social: L-1834 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Koltz.

R.C.S. Luxembourg E 349.

*Rapport de l'assemblée générale ordinaire*

Des membres de l'organe de gestion et des associés Monsieur RANGRAM surendra kumar et Madame MESHARAM sunita indradas ont pris la décision de changer le gérant de la société New Horizons s.c.i à partir de 28 décembre 2009.

Le seul et unique gérant est Monsieur RANGRAM surendra kumar.

Fait à Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Monsieur RANGRAM surendra kumar / Madame MESHARAM  
sunita indradas.

Référence de publication: 2010011864/13.

(100005063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

---

**Brunello Partners Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signature

Référence de publication: 2010011865/11.

(100004318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

---

**ProLogis Spain XX S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.534.

La société à responsabilité limitée, ProLogis Spain XX S.à.r.l. avec siège social à L-2449 Luxembourg, 18 Boulevard Royal, déclare que, suite à l'acte d'augmentation de capital de la société ProLogis European Finance XI S.à.r.l., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 18 Boulevard Royal, signé par-devant Maître Joëlle Baden, notaire, de résidence à Luxem-

bourg, en date du 25 Juin 2008, enregistré a Luxembourg A.C., le 27 Juin 2008, Relation LAC/2008/26190, que son nouvel associé unique est devenu la société ProLogis European Finance XI S.à.r.l, prénommée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 Décembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010011866/18.

(100004884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

**Brunello Partners Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signature

Référence de publication: 2010011867/11.

(100004319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

**Schwan's European Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 85.730.775,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 108.504.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third of December.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Schwan's Global Holdings, S.à r.l., private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 108 503,

here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9 Rabatt, L-6475, Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy established on December 23<sup>rd</sup>, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entity is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Schwan's European Holdings, S.à r.l." (the "Company"), having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 108 504, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, dated May 23<sup>rd</sup>, 2005, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations on October 14<sup>th</sup>, 2005 under number 1039, amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger dated June 30<sup>th</sup>, 2005, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations on December 6<sup>th</sup>, 2005 under number 1331.

II. The Company's share capital is set at thirty-seven million five hundred and sixty thousand nine hundred and fifty Euro (EUR 37,560,950.-) represented by one million five hundred and two thousand four hundred and thirty-eight (1,502,438) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), following.

III. The appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by forty-eight million, one hundred and sixty-nine thousand, eight hundred and twenty-five Euro (EUR 48,169,825.-) in order to raise it from its present amount of thirty-seven million, five hundred and sixty thousand, nine hundred and fifty Euro (EUR 37,560,950.-) to eighty-

five million, seven hundred and thirty thousand, seven hundred and seventy-five Euro (EUR 85,730,775.-) by the creation and issue of one million, nine hundred and twenty-six thousand, seven hundred and ninety-three (1,926,793) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

*Subscription - Payment*

Thereupon, Schwan's Global Holdings, S.a r.l., prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to one million, nine hundred and twenty-six thousand, seven hundred and ninety-three (1,926,793) new shares and to have them fully paid up in the amount of forty-eight million, one hundred and sixty-nine thousand, eight hundred and twenty-five Euro (EUR 48,169,825.-) by a contribution in kind consisting of the conversion and subsequent termination of an unquestionable and immediately payable debt (the "Contribution in Kind") in the amount of forty-eight million, one hundred and sixty-nine thousand, eight hundred and seventy Euro and eleven cents (EUR 48,169,870.11), owed by the Company to Schwan's Global Holdings, S.a r.l., prenamed, as stated in a declaration of the receiver of the Contribution in Kind dated December 23<sup>rd</sup>, 2009, as well as in a declaration of the contributor of the Contribution in Kind dated December 23<sup>rd</sup>, 2009.

Schwan's Global Holdings, S.a r.l., prenamed, further declares to allocate the excess amount of forty-five Euro and eleven cents (EUR 45.11) to the legal reserve of the Company.

*Effective implementation of the contribution in kind*

Schwan's Global Holdings, S.a r.l., prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Contribution in Kind and possesses the power to dispose of it, being legally and conventionally freely transferable; and
- the transfer of the Contribution in Kind is effective today without qualification.

*Second resolution*

Pursuant to the above resolutions, article 6 of the articles of association of the Company was amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at eighty-five million, seven hundred and thirty thousand, seven hundred and seventy-five Euro (EUR 85,730,775.-) represented by three million, four hundred and twenty-nine thousand, two hundred and thirty-one (3,429,231) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve ".

*Third resolution*

The sole shareholder resolved to change with immediate effect the accounting year of the Company which shall start on December 24<sup>th</sup> and end on December 23<sup>rd</sup> of each year. The current financial year which started on January 1<sup>st</sup>, 2009 shall hence terminate on December 23<sup>rd</sup>, 2009.

*Fourth resolution*

Pursuant to the above resolutions, article 19 of the articles of association of the Company was amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 19. Financial Year.** The Company's accounting year starts on December 24<sup>th</sup> and ends on December 23<sup>rd</sup> of each year".

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, represented as said before, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède.**

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Schwan's Global Holdings, S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie sous les lois Luxembourg, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108 503,

ici représenté par Madame Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle à 9 Rabatt, L-6475, Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 décembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Luxembourg, sous la dénomination de "Schwan's European Holdings, S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108 504, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 23 mai 2005, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations le 14 octobre 2005 numéro 1039 et modifié suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger en date du 30 juin 2005, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, le 6 décembre 2005 sous le numéro 1331.

II. Le capital social de la Société est fixé à trente-sept millions cinq cent soixante mille neuf cent cinquante Euros (EUR 37.560.950,-) représenté par un million cinq cent deux mille quatre cent trente-huit (1.502.438) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

III. Le comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de quarante-huit millions cent soixante-neuf mille huit cent vingt-cinq Euros (EUR 48.169.825,-) pour le porter de son montant actuel de trente-sept millions cinq cent soixante mille neuf cent cinquante Euros (EUR 37.560.950,-) à quatre-vingt-cinq millions sept cent trente mille sept cent soixante-quinze Euros (EUR 85.730.775,-) par la création et l'émission d'un million neuf cent vingt-six mille sept cent quatre-vingt-treize (1.926.793) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

#### *Souscription - Libération*

Sur ce, Schwan's Global Holdings, S.à r.l., prénommée, par son mandataire, a déclaré souscrire aux un million neuf cent vingt-six mille sept cent quatre-vingt-treize (1.926.793) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement pour un montant de quarante-huit millions cent soixante-neuf mille huit cent vingt-cinq Euro (EUR 48.169.825,-) par un apport en nature consistant en la conversion et l'annulation d'une créance certaine, liquide et exigible ("Apport en Nature") de quarante-huit millions cent soixante-neuf mille huit cent soixante-dix Euros et onze centimes (EUR 48.169.870,11) détenue par Schwan's Global Holdings, S.à r.l., prénommé, à l'encontre de la Société, tel qu'il résulte d'une déclaration du représentant de la société apporteuse de l'Apport en Nature datée du 23 décembre 2009, ainsi que d'une déclaration des représentants de la société bénéficiaire de l'Apport en Nature datée du 23 décembre 2009.

Schwan's Global Holdings, S.à r.l., prénommée, a ensuite déclaré allouer le montant de quarante-cinq Euros et onze centimes (EUR 45,11) à la réserve légale de la Société.

#### *Réalisation effective des apport en nature*

Schwan's Global Holdings, S.à r.l., prénommée, par son mandataire, déclare:

- Etre le seul plein propriétaire de l'Apport en Nature et possède les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible; et
- Que le transfert de l'Apport en Nature est effectivement réalisé ce jour sans réserve.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société a été modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-cinq millions sept cent trente mille sept cent soixante-quinze Euros (EUR 85.730.775,-) représenté par trois millions quatre cent-vingt-neuf mille deux cent trente-et-une (3.429.231) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de sa valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale".

#### *Troisième résolution*

L'associée unique a décidé de modifier l'année sociale de la Société avec effet immédiat, afin que celle-ci commence le 24 décembre et se termine le 23 décembre de chaque année. L'année sociale en cours qui a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2009 se terminera donc le 23 décembre 2009.

*Quatrième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'associée unique a décidé de modifier l'article 19 des statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:

" **Art. 19. Année sociale.** L'année sociale commence le 24 décembre et se termine le 23 décembre de chaque année."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 23 décembre 2009. Relation: ECH/2009/1979. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): J.-M. MINY.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande aux fins de publication au Mémorial.

Echternach, le 28 décembre 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2010010536/159.

(100003537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

---

**Advantage Participation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 132.389.

La société à responsabilité limitée Fiduciaire Patrick Sganzerla S. à r.l., ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, a démissionné de son poste de commissaire aux comptes de la société avec effet au 06 janvier 2010.

Luxembourg, le 06 janvier 2010.

Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.

17, rue des Jardiniers

B.P. 2650 L-1026 Luxembourg

Signature

*Le commissaire aux comptes démissionnaire*

Référence de publication: 2010011842/15.

(100004881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

---

**Triple Star Participation, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.789.

Suite à la notification de la cession de 500 parts sociales effectuées en date du 28 décembre 2009, par l'associé Luxembourg Finance House S.A. à l'associé ZA Verzekeringen N.V., le capital de la société Triple Star Participation, société à responsabilité limitée, est désormais détenu comme suit:

ZA Verzekeringen: ..... 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010011839/15.

(100004871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

---